



Insuffler une Culture Sécurité

La Sécurité, au service de la performance de l'entreprise !

Première en France : La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain innovent avec la mise à disposition d'un Officier de sapeurs-pompiers intégré à l'équipe d'ingénieurs de la CCI pour accompagner les entreprises du département pour la sécurité de leurs équipes et de la pérennisation de leurs sites.



Un Officier de Sapeurs-pompiers Professionnel du SDIS 01 intégré à l'équipe d'ingénieurs de la CCI 01 pour accompagner les entreprises



-
-
- |
-

QR Code Sécurité Bâtiment

Autodiagnostic Culture sécurité

Diagnostic Culture sécurité

Ateliers de progression collective à destination des élus

Un sapeur-pompier dans votre entreprise

QR Code Sécurité Bâtiment

Le 15 janvier 2020, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ain et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain ont organisé un exercice incendie au Centre des Entrepreneurs à Bourg-en-Bresse durant lequel les sapeurs-pompiers ont utilisé pour la première fois un QR Code *Sécurité Bâtiment*. Le Préfet Arnaud Cochet et plus de 150 personnes représentant les collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises et la presse ont assisté à cette première en France. A noter que cette initiative pilote est suivie par les instances nationales.

L'Ain est pilote pour l'utilisation d'un QR Code *Sécurité Bâtiment*. Le concept est issu du groupe de travail "Sécurité Bâtiminaire" co-piloté par la CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain et initié en 2017. Il réunit des chefs d'entreprises, des sapeurs-pompiers, des architectes, des contrôleurs techniques, des bailleurs sociaux...

Apposé sur un bâtiment, le QR Code *Sécurité Bâtiment* permet de donner aux services de secours toutes les informations nécessaires à la bonne conduite des opérations en cas de sinistre

Comment fonctionne le QR Code Sécurité Bâtiment ?

Le QR Code *Sécurité Bâtiment* est accessible aux services de secours depuis la façade du bâtiment concerné.

En le flashant à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette, les sapeurs-pompiers disposent d'une base de données – sécurisée par un mot de passe - comprenant les plans du bâtiment, les contacts nécessaires, les risques liés à l'établissement, les zones vitales à protéger, des photos, des films, BIM*...

**BIM : Building Information Modeling : méthode de travail et processus utilisant une maquette numérique 3D comme élément central des échanges entre les différents intervenants de la construction*

Autodiagnostic Culture sécurité

Un Autodiagnostic accessible 24h/24

L'autodiagnostic invite le dirigeant à se poser des questions telles que : me suis-je déjà intéressé à la sécurité incendie dans mon établissement ? Ai-je une bonne évaluation de mon niveau de sécurité ?

Culture Sécurité est une première en France et son autodiagnostic "*5 minutes pour évaluer vos pratiques de sécurité*" permet ainsi au dirigeant de mesurer son degré d'engagement et d'évaluer les pratiques *Culture Sécurité* de l'entreprise.

Au travers de 10 questions, le dirigeant évalue les points de faiblesses et identifie des marges de progrès.

Ce questionnaire est strictement confidentiel, seules les données agrégées seront utilisées par la CCI de l'Ain à but d'observation. La CCI de l'Ain est alors susceptible de rappeler le dirigeant pour effectuer un suivi.

Faites votre Autodiagnostic

[La fiche produit Autodiagnostic Culture Sécurité](#)

Diagnostic Culture sécurité

Un Diagnostic : Anticipons ensemble la sécurité de vos équipes et la pérennisation de votre site !

Sur la base d'échanges avec l'officier de sapeurs-pompiers et les ingénieurs de la CCI de l'Ain, le diagnostic permet à l'entreprise de faire un état des lieux (sur la base d'un descriptif de l'organisation concernant la sécurité) au-delà du strict cadre réglementaire. L'objectif est de donner l'envie d'agir : il est un point de

départ indispensable à toute démarche visant à faire évoluer la *Culture Sécurité*.

Focus chiffré :

- 90% des sapeurs-pompiers dans l'Ain sont volontaires.
- 1 action de secours est assurée toutes les 12 minutes par les sapeurs-pompiers de l'Ain.
- 2 sinistres par semaine (départ de feu, explosion, fumées, incendie) sont déclarés dans une entreprise aindinoise.
- 70% des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent.
- Objectif : 80% de la population de l'Ain doit être formée aux gestes de premiers secours.

La fiche produit Diagnostic Culture Sécurité

Un premier bilan dans l'Ain

Plus d'information : securite@ain.cci.fr





Ateliers de progression collective à destination des élus

Planification et gestion de crise

En partenariat avec les collectivités territoriales, les ateliers ont pour objectif de sensibiliser les entrepreneurs sur l'absolue nécessité de s'engager vers une *Culture Sécurité*. Celle-ci est bénéfique pour la performance globale et est un levier de pérennité de l'entreprise.

Ce temps collectif :

- facilite les échanges, les partages d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques.
- permet d'agir concrètement avec les entreprises de l'Ain pour renforcer la sécurité de leurs sites et de leur process, par la construction collective et partagée d'outils simples et de mise en œuvre facile pour faire progresser la sécurité dans une logique pragmatique, prenant en compte les contraintes de terrain au-delà de l'aspect purement réglementaire.
- facilite l'action des sapeurs-pompiers au travers de mesures concrètes, opérationnelles et organisationnelles.
- Participe à la promotion des sapeurs-pompiers volontaires en l'entreprise, notamment en tant que primo-intervenant de qualité.

[La fiche produit planification et gestion de crise](#)

[Consultez l'agenda](#)

Un sapeur-pompier dans votre entreprise

Un sapeur-pompier volontaire dans son entreprise, un atout sécurité !

L'employé / sapeur-pompier volontaire exerce ses missions de secours en parallèle de son activité professionnelle. Outre les actions de prévention et de secours qu'il peut assurer au sein de l'entreprise, il peut contribuer à la continuité des secours de proximité en cas d'accord entre son employeur et le SDIS.

[La fiche produit Avoir un sapeur-pompier dans son entreprise](#)

CONTACT :

Contactez la CCI de l'Ain

Tél. : 04 74 32 13 00

securite@ain.cci.fr

URL source: <https://www.ain.cci.fr/developper-votre-activite/Culture-securite>